

Prignon Mag



Magazine d'information de la ville de Prignonrieux



« Pas le temps de niaiser »
Signifie qu'il n'y a pas de temps à perdre
Expression Québécoise*

* La ville de Prignonrieux est jumelée avec la ville de Charlemagne au Québec



Cyril GOUBIE

Adjoint au Maire, en charge de l'Economie et des Finances

Nous avons décidé de consacrer le dossier principal de ce Prigon'Mag aux finances de la Ville de Prigonrieux. En tant qu'adjoint en charge de ce portefeuille, il m'incombe de traduire financièrement les projets portés par l'équipe municipale et accompagné de la commission Finances, je m'y emploie depuis maintenant presque 5 ans.

Comme vous pourrez le lire dans les différents articles, le budget principal de la Ville de Prigonrieux se distingue en deux sections : une de fonctionnement et une d'investissement. Nous disposons également d'un budget annexe lié à l'hôtel d'entreprises. Contrairement à l'Etat qui n'hésite pas à présenter un budget en déficit (et ce depuis 50 ans), les collectivités ont l'obligation de présenter des comptes en équilibre selon un principe édicté depuis de nombreuses années (article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le budget doit également être sincère, c'est-à-dire qu'il ne peut pas prévoir des recettes imaginaires ou diminuer des dépenses alors que les engagements ont été pris. La commune est donc très encadrée et les services de l'Etat s'assurent du respect de ces principes. Depuis 2020, nous avons toujours travaillé nos budgets au plus juste, et ce, afin de connaître les marges de manœuvre exactes de la collectivité. Ce travail rigoureux nous a permis d'investir sans avoir eu besoin, jusqu'à présent, de recourir à l'emprunt (même si emprunter n'est pas négatif).

Depuis le début du mandat et comme nous l'avions annoncé lors de la campagne électorale, nous avons fait le choix d'augmenter la fiscalité sur le foncier bâti de 3 points. Cette hausse était rendue nécessaire par l'évolution de la commune et les projets à mener sur la mandature. Prigonrieux, 2ème commune de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de l'arrondissement, 12ème commune du département de la Dordogne, a vu sa population augmenter sur ces dernières décennies et nous sommes actuellement 4440. Cette augmentation de la population entraîne automatiquement plus de besoins de fonctionnement et des équipements pour répondre aux attentes des habitants et nécessitent de voir nos recettes croître.

A la fin du mandat, nous aurons investi pour presque 6 millions d'euros. Cela peut paraître beaucoup et certains pourraient le reprocher. Ce serait sans tenir

compte des besoins qu'avait la Ville de Prigonrieux (à titre d'exemple, pendant les 10 années précédentes, aucun investissement significatif n'a été engagé aux services techniques et les moyens de travail de ces équipes étaient vétustes, voire dangereux) et les besoins actuels et futurs de notre collectivité. En tant qu'élu, il est de notre devoir de se projeter et d'imaginer Prigonrieux en 2050. C'est ainsi que le nouveau restaurant d'enfants a été dimensionné pour recevoir plus de 400 élèves, que nous achetons des terrains nus pour prévoir les futurs quartiers de Prigonrieux, que nous tenons compte du fait qu'en tant que pôle urbain, Prigonrieux verra sa population augmenter davantage que les communes du pôle rural (plus de permis de construire accordés notamment), et bien d'autres choses encore. Ne pas comprendre ou être frileux dans les investissements comme certains le préconisent, c'est empêcher le développement de notre commune. Selon Adolphe THIERS, « gouverner c'est prévoir », nous avons fait nôtre cette maxime et certains devraient y songer sérieusement !

Enfin, rappelons que les finances de la Ville sont également un outil qui permet la solidarité entre les Prigontins. C'est ainsi que les repas de cantine qui sont servis à nos enfants ne sont que partiellement payés par leurs parents (30% de leur valeur environ) le reste étant pris en charge par la collectivité. Tout comme les sportifs prigontins qui bénéficient des installations et plus particulièrement l'éclairage pour les entraînements ou les compétitions, ou encore les membres d'association bénéficiant de locaux comme l'Espace socio-culturel, des salles de réunions ou les club house, etc...

J'espère que ces différents articles vous permettront de mieux connaître les finances de notre collectivité et nous restons disponibles pour échanger avec vous de ces différents sujets.

Sommaire

- P.2** Finances
- P.6** Communauté d'Agglomération Bergeracoise
- P.7** Vie municipale et vivre ensemble

- P.10** Nouveaux professionnels
- P.11** Rétrospective
- P.12** Zoom sur une association
- P.12** Agenda

Directeur de Publication : Olivier Dupuy
Hôtel de Ville de Prigonrieux
1 Place du Groupe Loiseau
24130 Prigonrieux, France
Dépôt légal : Mars 2025
Magazine municipal gratuit, 2125 tirages
Crédit photo couverture :
Photo Club Prigonrieux
Imprimeur : Comparici, rue Docteur
Bruneau, Lacaud, 24130 Prigonrieux



Membres de la commission finances - économie

Le budget

COMPRENDRE LE BUDGET D'UNE VILLE ET SON ADOPTION

Le budget d'une commune est un document financier qui décrit la manière dont elle va collecter et dépenser de l'argent sur une période donnée, généralement un an. Il peut y avoir plusieurs budgets dans une commune avec obligatoirement le budget dit principal qui couvre toutes les recettes et dépenses relatives aux fonctions premières de la ville. A côté, il est possible de créer des budgets annexes pour gérer des particularités. A Prigonrieux, nous avons deux budgets : le principal et un budget annexe relatif à la gestion de l'hôtel d'entreprises.

Chaque budget comprend deux sections : une de fonctionnement qui gère les dépenses quotidiennes de la collectivité (pour 2025 cette section est d'un peu plus de 3.5 Millions d'Euros) et une d'investissement qui met en œuvre les projets de la collectivité (pour 2025, le budget est de 6 Millions d'Euros dont le nouveau restaurant scolaire, les travaux ont débuté en 2024).

La population de Prigonrieux étant supérieure à 3 500 habitants, le budget doit, avant d'être adopté, faire l'objet d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en conseil municipal.

C'est l'occasion de discuter des différentes demandes émises par les services et les adjoints au Maire aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Chaque année au mois de septembre, les adjoints et les responsables de service transmettent au service finances de la ville les besoins pour l'année suivante. Une réunion est organisée à la fin du mois d'octobre pour agréger l'ensemble de ces besoins et pour que chaque élu concerné, accompagné de son agent référent, explique à l'exécutif (Maire, Adjoints, Elus délégués) l'objectif de ces dépenses et que puisse être établi le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui sera présenté pendant le DOB.

Pour 2025, le DOB a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024 et le débat a duré presque 3 heures. Il a permis de dégager les grandes tendances de la politique municipale pour l'année 2025. En janvier, la commission municipale « Finances » s'est réunie et elle a permis de finaliser les derniers arbitrages afin de pouvoir voter le budget lors du conseil municipal du 13 février.

Les recettes de fonctionnement

LES IMPÔTS LOCAUX (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ; la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ; la taxe d'habitation sur les logements vacants) : les impôts locaux payés par les administrés (personnes physiques et morales) représentent la part la plus importante des recettes d'une ville (58% de nos recettes). Pour Prigonrieux, ces recettes ont été de 2.4 Millions d'Euros en 2024 et elles sont évaluées à 2.45 Millions d'Euros en 2025 du fait de l'évolution des bases locatives et des nouvelles constructions.

LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT : ces sommes représentent les concours financiers de l'Etat au fonctionnement des collectivités locales dont la principale dotation est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). L'Etat transférant des compétences aux communes, il s'engage à transférer les moyens pour les exercer. Cette dotation est également liée au nombre d'habitants de la commune. Au titre de 2024, les dotations représentent 1.125 Millions d'Euros (27% de nos recettes). Comme le budget de

la France vient à peine d'être adopté, nous avons établi notre budget sur la même base pour 2025 malgré une augmentation de notre population (4440 habitants).

LES PRESTATIONS PAYÉES PAR LES USAGERS DES SERVICES MUNICIPAUX

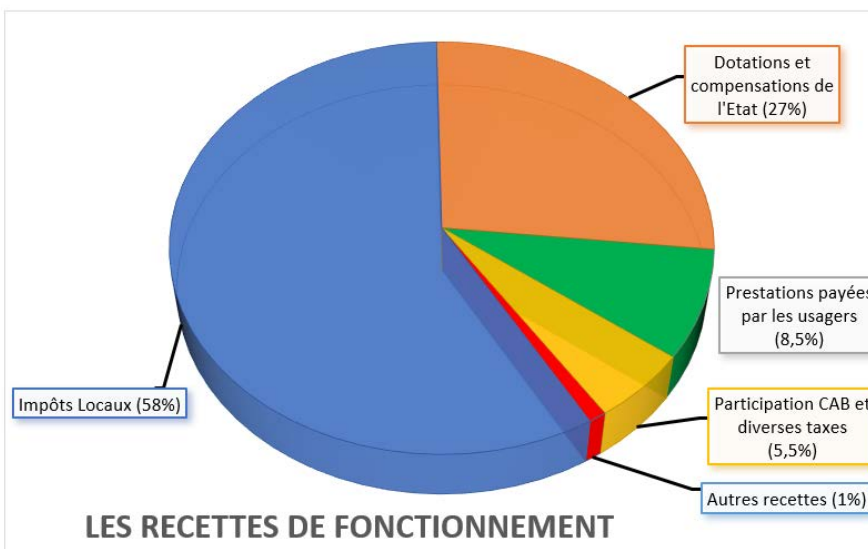
: il s'agit ici de toutes les prestations réalisées par la Ville, en dehors de compétences obligatoires, et qui sont vendues aux administrés. Nous pouvons y retrouver principalement les tickets de cantine, la garderie, la location des salles, les concessions cimetières, etc... Le tarif appliqué est généralement inférieur au coût réel du service. Ces recettes qui représentent environ 8,5% du budget sont de 345 000 € en 2024 et évaluées à 402 000 € en 2025.

LA PARTICIPATION DE LA CAB ET DIVERSES TAXES

: on retrouve ici les attributions de compensation avec la CAB, différents fonds de péréquation qui se calculent au niveau communautaire et une partie des droits de mutation que nous reverse le département de la Dordogne lors de la cession de biens immobiliers. En 2024, c'est environ 230 000 € qui ont été perçus soit 5,5% du budget global. Nous l'estimons à 240 000 € pour 2025.

AUTRES RECETTES

: pour 50 000€ environ en 2024, ce sont des recettes liées à des remboursements d'assurance ou des remboursements d'emprunts suite à reprise par la CAB notamment. A titre d'exemple, la micro-crèche, la médiathèque ou autres bâtiments ont été créés par la commune. Ces immeubles ayant été transmis à la CAB suite au transfert de compétences, les emprunts y afférents sont pris en charge par cette dernière. Pour 2025, nous avons estimé ces recettes à quelques milliers d'euros.





Les recettes d'investissement

LES SUBVENTIONS : pour permettre la réalisation de ses équipements, comme la reconstruction de la place du Groupe Loiseau, la halle qui accueille, entre autres, le marché dominical, la sécurisation de la route de la Résistance, le restaurant scolaire (en cours de construction) ou le projet de sécurisation de la traversée du hameau de Peymilou (chantier en 2025), la commune sollicite l'Etat ou les collectivités territoriales comme la CAB, le Département de la Dordogne, la Région Nouvelle Aquitaine et d'autres organismes. Ces différents partenaires apportent leur concours au développement de notre commune par l'attribution de subventions.

LES ÉCONOMIES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT : le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet d'alimenter les recettes d'investissement, cela correspond à une sorte d'épargne. Cette somme, économisée sur les dépenses de fonctionnement, permet notamment de rembourser le capital

des emprunts souscrits ou d'auto-financer tout ou partie d'un projet de construction. Pour son développement futur, il est absolument nécessaire qu'une commune dégage de telles économies

LE RECOURS À L'EMPRUNT : comme pour chaque individu (personne physique ou morale), la commune a la possibilité de souscrire des emprunts afin de financer ses projets. L'emprunt ne peut servir qu'à payer des dépenses d'investissement, jamais des dépenses de fonctionnement. Cet emprunt n'est pas une recette au sens classique du terme puisqu'il doit être remboursé mais il permet d'étaler sur plusieurs années le financement d'un équipement. Ainsi, pour la construction du nouveau restaurant d'enfants, la commune a recours à l'emprunt pour payer une partie des travaux et échelonnera son remboursement sur au moins 25 ans. Pour rappel, la cantine actuelle (obsolète et bientôt plus aux normes) a été construite dans les années 70, nous avons largement eu le temps de l'amortir en plus de 50 ans.

Les principales dépenses de la Ville

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : ce sont les dépenses « courantes » nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux dans l'exercice de leurs missions auprès des administrés. Ces dépenses sont la retranscription financière de la politique que mène le conseil municipal.

C'est ainsi qu'il y a parmi ces dépenses les charges de gestion qui regroupent notamment l'entretien des stades et des espaces verts, l'entretien des différents bâtiments communaux, les frais pour la réalisation des repas de la cantine, les fluides (eau, électricité, gaz, ...), les événements organisés par la Ville, les indemnités des élus, les participations aux différents syndicats (pompiers, CIAS, SIVOS), etc... Ces dépenses représentent environ 40% des dépenses totales.

En plus de ces charges de gestion, il y a les charges de personnel qui regroupent les salaires et les charges sociales des 40 agents de la commune, cela représente 49% du budget. Les atténuations de produits représentent 9% du budget. Il s'agit de la part des impôts payée par les Prigontins qui est prélevée par l'Etat au titre de la solidarité entre les communes et pour participer à l'effort de remboursement de la dette de

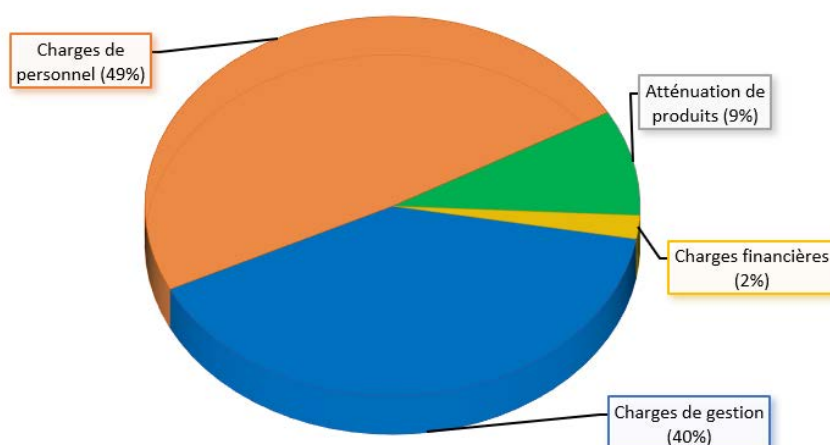
l'Etat.

Enfin, les charges financières représentent les 2 derniers pourcents des dépenses de fonctionnement de la commune. Cela correspond notamment aux intérêts pour les emprunts souscrits.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : elles servent à financer la réalisation de travaux importants, la création de nouveaux services ou l'acquisition de nouveaux matériels et mobiliers pour les équipements municipaux.

Au titre de 2025, plusieurs projets sont prévus en dépenses. Certains ont déjà démarré comme la construction du nouveau restaurant scolaire. D'autres vont se concrétiser sur l'année 2025 comme par exemple le lancement des travaux pour la géothermie afin de chauffer le nouveau restaurant d'enfants et d'autres bâtiments publics, la sécurisation de la traversée de Peymilou avec la mise en œuvre de feux tricolores dits «récompense» et l'aménagement de cheminements piétons sécurisés, la poursuite de notre politique de renouvellement du matériel pour les services techniques, divers travaux au complexe sportif, etc...

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



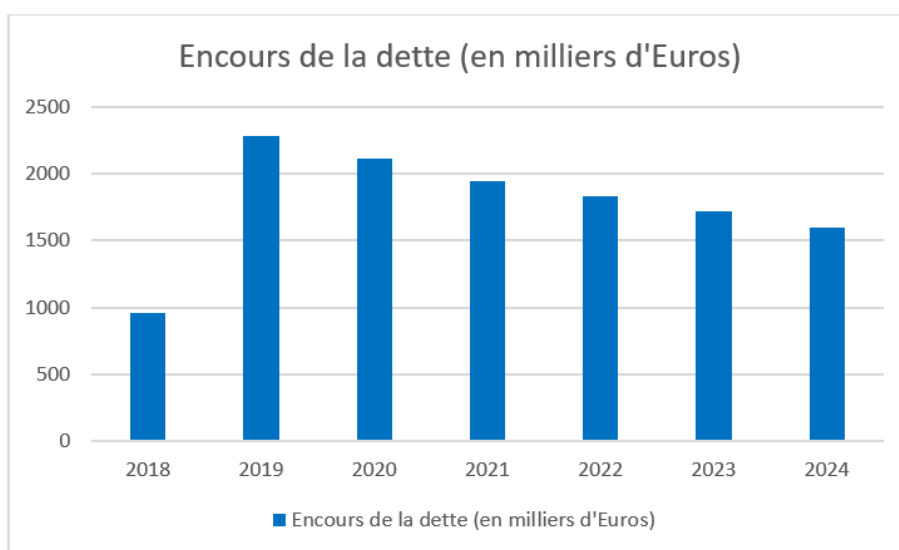


Prigonrieux et l'emprunt

En 2024, l'encours de la dette de la ville de Prigonrieux est de presque 1,6 Millions d'Euros. Cet encours a diminué d'un peu plus de 30% depuis le début du mandat car nous n'avons pas eu besoin, pour le moment, de recourir à l'emprunt pour financer les projets. En allant chercher plus de 2,6 Millions d'Euros de subventions, nous avons pu réaliser de nombreux projets (reconstruction de la place, halle, restaurant scolaire, etc...). C'est autant de moins que les Prigontins ont eu à supporter en fiscalité locale.

Si la ville devait consacrer la totalité de son épargne brute

(solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) au remboursement de ses emprunts, il lui faudrait un peu moins de 1,9 ans (à titre de comparaison, la capacité moyenne de désendettement d'une commune française est de 4,5 années et par exemple celle de Bergerac est de 6,4 ans). Ce chiffre montre la bonne santé financière de notre commune et permet d'envisager de nouveaux emprunts pour nos projets. Pour compléter, la dette moyenne par Prigontin est de 366 € alors qu'elle se situe à 726 €/habitant dans la moyenne des communes de 3500 à 5000 habitants.



Philippe RAUHUT

Conseiller Municipal et membre de la commission finances - économie

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous engager en tant que conseiller municipal ?

Quand Olivier DUPUY m'a contacté, je me suis dit « pourquoi pas ? ». Nous sommes tous des utilisateurs des services de la commune. Pour moi c'était l'occasion d'être un des acteurs de la vie communale et de vivre une nouvelle expérience de la vie de citoyen. En tant qu'élu, j'ai pu participer à l'élection sénatoriale qui a eu lieu en septembre 2020, j'ai découvert ce process et cela m'a très intéressé.

Et en tant que membre de la commission finances ?

La maîtrise des finances publiques m'a toujours intéressé depuis que je paye des impôts. Faire partie de la commission finances me permet d'avoir un rôle dans l'élaboration de la décision. Cette commission nous permet d'appréhender la difficulté de faire évoluer la commune tout en ayant une maîtrise de la dépense. Je me suis employé à convaincre mes collègues dans la maîtrise budgétaire.

Quel regard portez-vous sur l'évolution de Prigonrieux ces dernières années ?

Le fait de devoir reconstruire la place du Groupe Loiseau

a, selon moi, permis de changer l'image du centre-ville de Prigonrieux en transformant notre commune qui pouvait être vue comme impersonnelle en une ville qui a un cœur battant autour de sa nouvelle halle. Les gens que je croise sont enthousiasmés par l'aspect de notre centre.

Comment la commission veille-t-elle à concilier investissements et maîtrise des finances ?

Par le débat, la commission est composée d'un éventail d'élus avec des visions différentes, cela permet de confronter des points de vue. L'expérience de vie de chacun de ses membres a permis la mise en œuvre de ce débat. La confrontation permet de trouver des solutions.

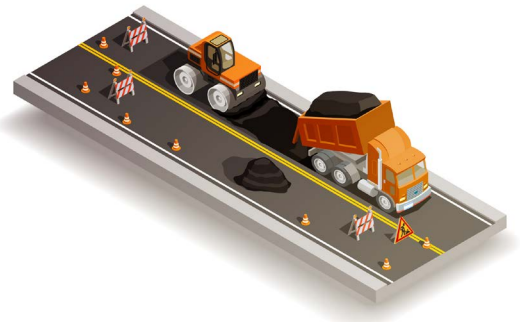
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE



LA VOIRIE : DES TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DE NOS ROUTES

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est en charge de l'entretien et de l'amélioration du réseau routier intercommunal. À Prigonrieux, elle intervient ponctuellement pour réaliser des travaux de réfection lorsque cela est nécessaire.

Récemment, deux axes ont bénéficié d'une rénovation : la route de Coite, la route de Groussougnou ainsi que l'impasse de Pessiaud. Un revêtement bi-couche a été appliqué afin de renforcer la chaussée et d'améliorer les conditions de circulation.



UN PARC À VÉLOS SÉCURISÉ À LA GARE DE BERGERAC



Pour encourager la mobilité douce et les déplacements intermodaux, la CAB a installé un parc à vélos sécurisé sur le parvis de la gare de Bergerac. Gratuit et accessible 24h/24, il permet aux usagers du train et des bus de stationner leur vélo en toute sécurité. Destiné aux trajets réguliers, ce service est ouvert aux bicyclettes, vélos pliants et vélos à assistance électrique. Pour obtenir un accès, il suffit d'en faire la demande par mail à abri-velo-securise@la-cab.fr ou par courrier au service mobilités de la CAB. Un badge sera ensuite délivré après validation.

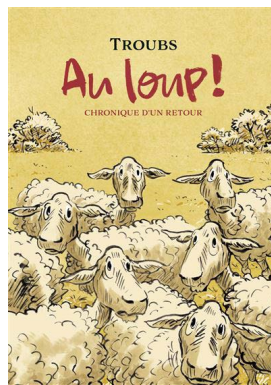
Ce nouvel aménagement vient compléter l'offre de transport en commun du territoire, notamment **la ligne 3 du réseau TUB**, Bergerac Gare – Prigonrieux – La Force. Soutenue par les élus communautaires vice-présidents de Prigonrieux, cette ligne facilite les déplacements intermodaux et renforce la connexion entre la commune et la gare de Bergerac.

MÉDIATHÈQUE DE PRIGONRIEUX

Expositions

EXPOSITION & RENCONTRE "graffityclage"
 Du 14 février au 29 mars 2025
 Créations mêlant peintures, collages, matériaux de récupération et esprit graffiti.
 Réalisées par les résidents de John Bost ou bien par l'artiste Jone.
 Vernissage le 14 février samedi
 Entrée libre
 Médiathèque de Prigonrieux
 24100 PRIGONRIEUX
 05 53 41 11 48
 mediathèque@prigonrieux.com

Du 14 février au 29 mars Graffityclage
 Exposition et rencontre autour d'œuvres réalisées par les résidents de John Bost ou bien par l'artiste Jone. Créations mélangeant collages, peintures, matériaux de récupération et esprit graffiti.



Du 1 avril au 3 mai L'univers du loup croqué par Troubs
 L'auteur-dessinateur Troubs a parcouru le territoire entre 2023 et 2024, à travers les paysages et rencontres pour donner vie à son récit en bande dessinée. De ses premiers croquis pris sur le vif aux planches finales imprimées il dévoile dans cette exposition les coulisses de son travail. Dessins préparatoires, notes, storyboards et planches originales en noir et blanc ou en couleur retracent à la fois l'histoire d'un loup singulier et le processus de création d'une BD.

Coups de cœur

Martinez Carole
Dors ton sommeil de brute
 Roman



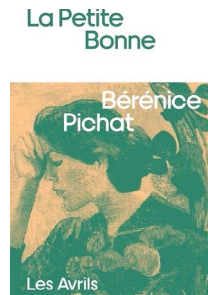
MINATO Kanae
Expiations. Celles qui voulaient se souvenir
 Roman policier



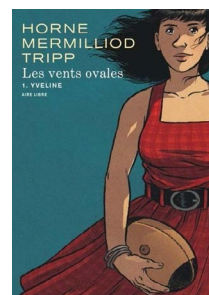
LE HUCHE Magali
Jean-Michel : Le caribou est amoureux
 Album jeunesse



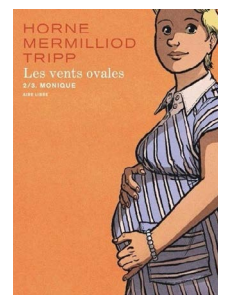
PICHAT Bérénice
La Petite Bonne
 Roman



HORNE
Les vents ovales Tome 1 : Yveline
 Bande dessinée adulte



HORNE
Les vents ovales Tome 2 : Monique
 Bande dessinée adulte



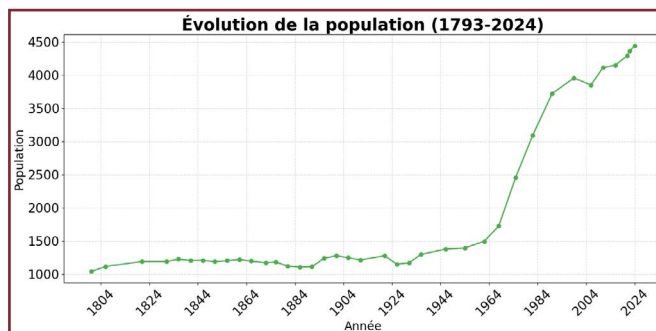
DANS VOTRE VILLE



Vie municipale et vivre ensemble

JAMAIS PRIGONRIEUX N'AVAIT COMPTÉ AUTANT D'HABITANTS !

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, la commune de Prigonrieux compte désormais **4 440 habitants** en 2024. Une progression qui témoigne de l'attractivité de notre territoire et de son dynamisme. Cette croissance s'accompagne d'enjeux pour l'aménagement et les services municipaux, afin de répondre aux besoins de toutes et tous.



ÉVOLUTIONS AU SEIN DES ÉQUIPES MUNICIPALES

La municipalité tient à remercier deux agents partis à la retraite en 2024 pour leur implication et leur professionnalisme tout au long de leur carrière. Le chef d'équipe du service patrimoine a quitté ses fonctions en juin après 41 années au sein de la collectivité. En novembre, c'est le responsable de production culinaire du restaurant d'enfants qui a pris sa retraite après 43 ans de service.

Plusieurs agents ont rejoint la collectivité ces derniers mois, en remplacement d'agents partis en retraite, en disponibilité ou ayant obtenu une mutation. C'est l'occasion d'apporter un regard neuf, de proposer de nouvelles solutions et mettre en place de nouveaux processus. Un nouveau chef d'équipe et un ouvrier polyvalent du bâtiment ont été nommés au service patrimoine pour poursuivre les efforts en matière d'économies d'énergie, de sécurité et d'accessibilité. Une responsable et une chargée des finances et de la commande publique sont arrivées au sein du pôle administratif et financier. Un mécanicien a intégré l'équipe technique, ainsi qu'un chef d'équipe pour les espaces verts, qui apportera notamment un regard neuf sur la gestion différenciée des espaces publics et la lutte contre les nuisibles. Au restaurant d'enfants, le second de cuisine est devenu chef d'équipe. Il poursuivra la mise en œuvre des engagements municipaux en faveur de l'application de la loi Egalim : développement du bio, circuits courts, suppression du plastique et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur de la jeunesse et de l'insertion, trois nouveaux agents contractuels ont intégré la collectivité. Deux jeunes ont été recrutés en apprentissage pour préparer un CAP Petite Enfance au sein de l'établissement Le Cluzeau à Sigoulès-et-Flaugeac. L'équipe de restauration a également été renforcée avec l'arrivée d'un jeune agent, dans le cadre d'un partenariat avec le service insertion des Papillons Blancs et la Mission Locale.

La municipalité souhaite à ces nouveaux agents la bienvenue et une pleine réussite dans leurs missions. Ces recrutements s'inscrivent exclusivement dans le cadre du remplacement d'agents partis, garantissant ainsi le maintien des effectifs constants pour assurer l'ensemble des services à la population, malgré des obligations toujours plus nombreuses à remplir.



JOBS D'ÉTÉ À LA MAIRIE : REJOIGNEZ LES ESPACES VERTS !

La ville de Prigonrieux recrute des saisonniers au sein du service espaces verts et environnement. Contrats à temps plein, d'un mois en juillet ou en août, avec missions d'entretien des espaces verts et de soutien aux événements municipaux. Poste accessible dès 17 ans. Candidatures (CV + lettre de motivation) à envoyer avant le 15 avril à mairie@ville-prigonrieux.fr ou par courrier à l'Hôtel de Ville. Une belle expérience au service de la commune. Toutes les informations sont accessibles sur le site de la ville.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté des élus de faire découvrir les emplois territoriaux aux jeunes et de leur offrir une première expérience professionnelle au service de la ville.



RAPPEL DES JOURS DE RAMASSAGE DES DÉCHETS À PRIGONRIEUX

Depuis le 1er janvier 2025, la collecte des déchets a été harmonisée sur toute la commune de Prigonrieux.

Bacs noirs (ordures ménagères + déchets ultimes : ordures non recyclables) : collecte le **mardi matin**

Bacs jaunes (recyclables) : collecte le **vendredi matin**

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

Campagnes de broyage par le SMD3

Des campagnes de broyage sont organisées ponctuellement sur le territoire par le SMD3. Vous pouvez également amener vos déchets verts à la déchetterie : 26 passages sont autorisés par an.



Préserver la tranquillité et la qualité du cadre de vie repose sur l'attention et le respect de chacun.

LES NUISANCES SONORES ET LE RESPECT DES HORAIRES DE TRAVAUX : UN COMPORTEMENT À ADOPTER POUR LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Les nuisances sonores peuvent rapidement perturber la tranquillité du voisinage, en particulier lors de travaux de bricolage ou de jardinage (tonte, tronçonnage). Le règlement sanitaire départemental impose des horaires spécifiques pour ces activités afin de limiter les nuisances. Les horaires autorisés pour l'utilisation d'outils bruyants sont les suivants :

- **Lundi à vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 19h30**
- **Samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00**
- **Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00**

Il est également essentiel de prendre en compte les nuisances générées par les animaux. Les propriétaires ou détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, aussi bien de jour que de nuit.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES : LA VIGILANCE EST DE MISE EN MARS !

Quels dangers ?

Les chenilles processionnaires sont couvertes de poils urticants qui, au moindre contact, peuvent provoquer d'importantes réactions allergiques. Nos animaux domestiques sont également vulnérables.

Pourquoi mars est un moment crucial ?

C'est en cette période que les chenilles quittent leur nid en procession pour rejoindre le sol. Elles se déplacent en longues files et deviennent donc particulièrement visibles, mais aussi plus dangereuses. Il est essentiel d'être vigilant et d'éviter tout contact avec elles ou avec les zones sur lesquelles elles sont passées.

Comment s'en protéger ?

- Évitez tout contact : Ne touchez jamais une chenille, un nid ou un arbre infesté.
- Surveillez vos animaux : Empêchez-les de s'approcher des zones à risque.
- Agissez chez vous : Des solutions existent pour limiter leur prolifération, comme l'installation de nichoirs à mésanges, prédateurs naturels des chenilles ou le recours à des traitements biologiques adaptés.



Une vigilance collective nécessaire

La lutte contre ces nuisibles est l'affaire de tous. Les propriétaires de terrains boisés sont encouragés à inspecter leurs arbres et à intervenir ou faire appel à un professionnel.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS : UNE PRATIQUE INTERDITE ET DANGEREUSE

Le brûlage à l'air libre des déchets est totalement interdit par arrêté préfectoral, qu'il s'agisse de déchets végétaux ou même de déchets alimentaires. En 2021, on estimait à 830 000 tonnes la quantité de déchets verts brûlés par les particuliers en France, malgré l'interdiction.



Outre les **nuisances** occasionnées par les fumées à l'égard du voisinage et les **risques d'incendie**, les combustions émettent des **substances toxiques** pour l'homme (problématique de santé publique) et **polluantes pour l'environnement** (dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol).

La Gendarmerie souligne que tout brûlage est désormais interdit, sans exception. **Aucune autorisation de brûlage ne peut plus être accordée.** Tout manquement à cette règle sera verbalisable.

ENTRETIEN DES HAIES ET ARBRES : RAPPEL DES OBLIGATIONS

Les propriétaires riverains ont l'obligation d'élaguer et d'entretenir leur végétation afin de garantir la sécurité et la visibilité sur l'espace public.

Ce que dit la réglementation

Conformément aux articles L.2212-2 et R.116-2 du Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article 673 du Code civil :

- Les arbres, arbustes et haies doivent être régulièrement taillés de façon à ne pas dépasser **2 mètres de hauteur et ne pas empiéter sur la voie publique et chez ses voisins.**
- L'élagage doit être effectué pour éviter que les branches ne gênent le passage des piétons et des personnes en fauteuil roulant, et qu'elles ne masquent pas la visibilité aux intersections et ne recouvrent pas les panneaux de signalisation.
- Les branches et la végétation ne doivent en aucun cas toucher les câbles électriques ou téléphoniques.
- À défaut d'entretien, **la mairie peut exiger des propriétaires qu'ils effectuent les travaux d'élagage nécessaires.** En cas de non-respect, des sanctions peuvent être appliquées : une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1 500 €, voire une exécution d'office des travaux aux frais du propriétaire en cas de refus persistant.

Respect de la biodiversité

Afin de préserver les oiseaux en période de nidification, l'Office Français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du **15 mars au 31 juillet**. Il est donc conseillé d'anticiper les travaux avant ou après cette période, sauf impératif de sécurité.

Un bon entretien permet de garantir la sécurité de tous et de préserver le cadre de vie. Merci à chacun de veiller au respect de ces règles.



MISE À JOUR DE L'ADRESSE DE L'HÔTEL DE VILLE

L'adresse de l'Hôtel de Ville de Prigonrieux a été mise à jour. Désormais, l'adresse complète est la suivante :

**1 Place du Groupe Loiseau
24130 Prigonrieux
France**



Le lieu reste inchangé, seul le numéro 1 a été ajouté à l'adresse pour plus de clarté. Nous vous invitons à prendre en compte cette modification pour vos correspondances.

VACANCES EN TOUTE SÉRÉNITÉ : L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pour assurer la sécurité des résidences et des commerces pendant les absences prolongées, la Ville de Prigonrieux, en collaboration avec la Gendarmerie Nationale, propose l'Opération Tranquillité Vacances. Ce service gratuit permet aux habitants de bénéficier d'une surveillance régulière de leur domicile ou commerce pendant leur absence, que ce soit pour des vacances ou en cas d'hospitalisation.

Pour en bénéficier, il suffit de vous inscrire auprès de la Gendarmerie de La Force au moins 48 heures avant votre départ.

Gendarmerie de La Force
20, rue du Dr Clément
Téléphone : 05 53 73 53 45
Lundi au vendredi 8h30 - 12h00
Samedi 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h00



Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne sur
<https://www.service-public.fr/>

APPEL À CANDIDATURE POUR LA RÉSIDENCE DU VERGER À PRIGONRIEUX



Périgord Habitat a ouvert les candidatures pour la location des 24 appartements de la Résidence du Verger à Prigonrieux, située à quelques mètres du centre-ville. Issu d'une volonté municipale, ce projet de logements adaptés aux seniors comprend des appartements T2 et T3, avec des jardins privatifs ou des balcons, et des équipements modernes. Un parking de 27 places, dont 2 PMR, est également prévu.

Les logements sont accessibles et conçus pour les personnes à mobilité réduite, avec un ascenseur et des espaces adaptés.

La mise en location est prévue pour le 22 mai.

Pour toutes questions sur la commercialisation des logements de la Résidence du Verger, merci de contacter Julie Calvet, conseillère commerciale à Périgord Habitat au 06.70.79.32.91



CONTRE LES CAMBRIOLAGES VOTRE MAISON N'EST PAS UN COFFRE-FORT !

Verrouillez systématiquement votre porte
Fermez vos fenêtres en cas d'absence



ERRATUM - AGENDA GUIDE PRIGONRIEUX 2025

Le service communication souhaite apporter une correction importante concernant l'édition de l'agenda guide Prigonrieux 2025, dans la rubrique des professionnels de santé.

Les kinésithérapeutes **Amandine GALLIER & Hugues PAYET**, situés au 14, rue du commandant Pinson, 24130 Prigonrieux, et joignables au 05 53 61 76 68, n'ont pas été mentionnés dans l'agenda, alors qu'ils exercent bien leur activité à Prigonrieux. Nous nous excusons sincèrement pour cette erreur.



SITE INTERNET DE LA VILLE

Nous rappelons à tous les **professionnels Prigontins** qu'ils peuvent faire figurer leurs informations dans l'annuaire professionnel en remplissant le formulaire en ligne :



Ainsi, votre entreprise sera référencée sur l'annuaire (ville-prigonrieux.fr/entreprises) du site internet de la ville ainsi que sur le plan interactif (ville-prigonrieux.fr/cartographie)

NOUVEAUX PROFESSIONNELS



DELPHINE TOURENNE BERTRAND SOPHROLOGIE

« Venez faire l'expérience de la sophrologie en séances collectives (salle des associations de Prigonrieux) les jeudis de 18h45 à 19h45 : sur inscription préalable (calendrier consultable sur le site internet) ou en individuel au cabinet (Hôtel d'Entreprises de Prigonrieux sur RDV).

Un temps de qualité, un temps ressource, pour prendre soin de soi. Se retrouver, «souffler», accueillir ses émotions sereinement, réguler son stress : vécu de façon chronique ou aigu sur un évènement de vie afin de retrouver l'harmonie.

Prendre du recul, trouver son rythme et sa place dans un monde en perpétuelle évolution.

Rencontre, écoute, échanges et bienveillance. »

Téléphone : +33 6 79 02 75 27

Email : delphine.tb@sophrologue-bergerac.fr

Site web : <https://sophrologue-bergerac.fr>



LOLA & MIA - CRÉATIONS ARTISANALES



Prigontine depuis son enfance, Julie a toujours été passionnée par la décoration et le fait-main. Après une carrière dans la communication, elle a choisi de vivre sa passion en lançant Lola & Mia, sa marque de créations artisanales en tissu.

La couture a toujours fait partie de son quotidien, un savoir-faire précieux, transmis de génération en génération.

Dans son atelier, elle confectionne bavoirs, lingettes lavables, trousse et sacs avec des tissus Oeko-Tex, alliant qualité, esthétique et durabilité. Engagée dans une démarche écoresponsable, elle propose aussi des créations personnalisées.

À retrouver sur www.lolaetmiabyjulies.com et sur Instagram & Facebook (@lolaetmia.creationsartisanales).

Soutenir l'artisanat local, c'est encourager la passion et le savoir-faire !

F2I HABITAT

L'entreprise F2i Habitat propose de réaliser de petits travaux de rénovation, hors électricité et plomberie.

Téléphone : 06 72 19 64 77

Email : f2i.habitat@hotmail.com



FOCUS SUR L'HÔTEL D'ENTREPRISES

À la recherche d'un espace pour développer votre activité ?

Situé au 20 rue Jules Ferry, à deux pas du centre-ville de Prigonrieux, l'hôtel d'entreprises vous offre un cadre idéal avec un accès rapide à Bergerac et aux infrastructures majeures.

4 locaux disponibles : 117,5 m², 55 m², 24,1 m² et 16,5 m²

Pour en savoir plus :



<https://bit.ly/4aZK0Hl>



4 LOCAUX
DISPONIBLES

RÉTROSPECTIVE



MARCHÉ DE NOËL - 7 & 8 DÉCEMBRE

Organisé par le Comité de Jumelage Prignonrieux-Charlemagne en collaboration avec la municipalité.



NOËL DES GARDERIES - DÉCEMBRE



VŒUX DU MAIRE - 10 JANVIER

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, M. le Maire a rappelé l'importance du rôle des communes dans un contexte international, national et budgétaire complexe. Il a salué les efforts des agents et élus pour maintenir un service public de qualité, tout en répondant aux nouveaux défis. Parmi les priorités de 2025 : l'ouverture du nouveau restaurant scolaire, des aménagements sécuritaires à Peymilou, et le renforcement des actions en faveur de l'accès aux soins et du développement local. Enfin, il a adressé à tous ses meilleurs vœux pour une année dynamique et réussie.



GOÛTER DES ANCIENS - 19 JANVIER

Une centaine d'âinés étaient présents lors de cet événement organisé par la municipalité.



LE NOËL DU GEEK - 22 DÉCEMBRE

Organisé par l'Art du Tao et Gaming Event



RÉVEILLON SOLIDAIRE DU NOUVEL AN - 31 DÉCEMBRE

Organisé par l'association Amitié et Coopération France Cameroun.



VENTE DE JACINTHES - 11 JANVIER

France 3 Nouvelle-Aquitaine était aux côtés des élus du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes lors de l'opération des Jacinthes, en partenariat avec le Lions Club, pour filmer leur engagement solidaire. 1440€ ont été récoltés pour aider à lutter contre le cancer des enfants.



Crédit image : France 3 Nouvelle-Aquitaine

SPECTACLE D'HUMOUR - «JEANNOT DU TARUSCLE» - 26 JANVIER

Organisé par Prignonrieux Animations



ZOOM SUR UNE ASSOCIATION ACTIVE : PRIGORANDO



« L'association « PRIGO-RANDO », fondée le 28 Mai 2008, (Association Loi 1901), a pour objet la pratique et le développement de la randonnée pédestre, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme, les loisirs associant convivialité et santé.

Notre devise est : « **UN JOUR DE SENTIER = HUIT JOURS DE SANTE.** »

Fonctionnement : 3 sorties d'une demi-journée sont organisées chaque mois (randonnées de distance moyenne de 7 à 9 km, environ 2H30 de marche).

A cette base s'ajoutent des randonnées supplémentaires à la journée d'environ 15 km, la participation annuelle à diverses animations (entre autres une randonnée nocturne, Mars bleu, Octobre rose, Téléthon, ainsi qu'un séjour découverte de 3 jours).

Nous vous invitons à consulter le site www.prigo-rando.e-monsite.com où vous trouverez toutes les informations pratiques.

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse prigorando24@gmail.com
Rejoignez-nous donc sans tarder sur les sentiers ! »



AGENDA



ville-prignonieux.fr/agenda

- **9 mars - Carnaval**, organisé par la Pep's - Centre-ville
- **15 mars** à 20h - **Bal CD country** organisé par Girls & Boys Country Road - Espace socio-culturel
- **16 mars - Match de Rugby - RC Prigontin / Ruffec Athlétic Club - Complexe Sportif**
- **19 mars** à 18h30 - **Cérémonie Commémorative** Place du Groupe Loiseau
- **22 mars** à 20h30 - **Soirée Disco organisée par Prignonieux Animations** - Espace socio-culturel
- **22 Mars** à 13h - **Marche Bleue** par Prigorando et l'ALEP - Sous la Halle
- **23 mars - Match de Rugby - RC Prigontin / COPO - Complexe Sportif**
- **28 mars** à 18h30 - **Et toi, tu lis quoi ?** - Médiathèque de Prignonieux
- **3 avril** à 19h - **Conseil Municipal** - Hôtel de Ville
- **6 avril** à 10h - **Cérémonie d'accueil des nouveaux Prigontins** - Espace socio-culturel
- **8 avril** - Date limite **candidature pour Prigont'Arts**. Dossier téléchargeable sur le site de la ville.
- **13 avril - Thé dansant** par Prignonieux Animations - Espace socio-culturel
- **16 avril - Savoir Rouler A Vélo** - organisé par le SDJES - Place du Groupe Loiseau
- **25 avril** à 18h30 - **Et toi, tu lis quoi ?** - Médiathèque de Prignonieux
- **26 avril** à 20h - **Concert Country : Eric Ward** organisé par Girls & Boys Country Road - Espace socio-culturel
- **1er mai - Omelette à l'aillet** - Peymilou
- **8 mai - Cérémonie Commémorative** - Place du Groupe Loiseau
- **16 mai - Soirée des associations** - espace socio-culturel
- **24 mai** à 13h30 - **Rallye Nature** à Prignonieux - Parking City Stade
- **29 mai - 42ème Tournoi de l'ascension** organisé par le Prignonieux Football Club - Complexe Sportif
- **31 mai** à 18h30 - **Et toi, tu lis quoi ?** - Médiathèque de Prignonieux

Cérémonie d'accueil des nouveaux Prigontins

LE DIMANCHE 6 AVRIL À 10H00
À L'ESPACE SOCIO-CULTUREL
PLACE DU GROUPE LOISEAU

VOUS ÊTES ARRIVÉS SUR
LA COMMUNE DE PRIGONRIEUX
APRÈS LE 1ER AVRIL 2024 ?

Avez-vous pensé
à vous faire connaître en Mairie ?

COMMÉMORATION DU 8 MAI : UN DEVOIR DE MÉMOIRE

Ce 8 mai 2025, nous célébrerons le 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Cette date marquera, comme chaque année, l'hommage rendu à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté et à toutes les victimes de ce conflit.

Lionel WAVRANT, Adjoint au Maire, souligne l'importance de cette commémoration ouverte à tous :

«Le 8 mai est un jour de recueillement et de mémoire. Nous honorerons le courage des soldats qui ont combattu pour notre liberté, mais aussi la souffrance des civils victimes de la guerre. Cette commémoration nous rappellera combien la paix et la démocratie sont précieuses et doivent être préservées.»

En nous souvenant du passé, nous réaffirmerons notre engagement envers les valeurs de tolérance, de solidarité et de paix, garantes d'un avenir serein pour les générations futures.